



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/07

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

procurations : 5

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

RAVALEMENT DE FACADE DE LA MAIRIE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur explique que les travaux de ravalement de façade de la mairie sont en train de s'achever avec la pose des appuis de fenêtre et que le plan de financement est désormais définitif.

Il rappelle que le Département de l'Ain après avoir été sollicité en termes de conseil a validé une subvention dans le cadre du pacte de territoire sur l'axe « Patrimoine historique bâti ».

D'autres financeurs ont été sollicité mais n'ont pas répondu favorablement.

Le tableau de financement est le suivant :

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|------------------|----------------|---|------------------|----------------|
| Détail des dépenses de travaux | | | Autofinancement | | |
| Travaux de ravalement de façades - Mairie | 103 439,10 € | | Commune | 76 592 € | 62,86% |
| | | | Cofinancement demandé | | |
| | | | Département | | |
| Marquises en façade | 18 400 € | | Dotation territoriale 2024- Patrimoine historique | 45 247 € | 37,14% |
| Total | 121 839 € | 100,00% | Total | 121 839 € | 100,00% |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement définitif pour le projet de ravalement de façade de la mairie

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

